

Conditions Générales d'Utilisation

Les présentes Conditions Générales régissent l'utilisation du service en ligne « Guichet Numérique Vincennes Autorisations et Foncier » accessible via le site <https://demarches-urbanisme.vincennes.fr>

Article 1 - Définitions

Le « téléservice » désigne l'espace « Mon Compte », auquel l'utilisateur a accès. Le « service » désigne le service Urbanisme et Foncier de la Ville de Vincennes responsable de la base usagers, utilisée par l'espace « Mon Compte ».

La mise en place du téléservice a pour objectif de permettre à l'utilisateur de gérer son compte personnel et d'accéder à une ou plusieurs démarches proposées par la Ville de Vincennes. Il est géré par la Ville de Vincennes.

Service Urbanisme - Centre Administratif - 5 rue Eugène Renaud 94300 Vincennes -
01.43.98.66.69 ou 67.79 – urbanisme@vincennes.fr

Article 2 - Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les relations entre la Ville de Vincennes et l'utilisateur ainsi que les conditions applicables à toute utilisation de l'espace « Mon Compte ». Elles peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire. Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

L'utilisation du téléservice implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit. L'utilisateur doit accepter les présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à l'utilisation du téléservice. Son consentement est requis et matérialisé par le fait de cocher la case déclarant que l'utilisateur a lu et accepté les présentes CGU. Le service gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre à tout moment le téléservice. En cas d'interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette interruption pour l'utilisateur.

Article 3 - Utilisation du téléservice

L'utilisateur est seul responsable des informations et données qu'il transmet au téléservice aux fins de renseigner son compte. Il est tenu de préserver sa confidentialité et de surveiller régulièrement l'utilisation de ses accès. Il informera le service gestionnaire du téléservice s'il constate une utilisation frauduleuse de celui-ci. Ceux-ci se réservent le droit de le changer, de bloquer le Profil et de notifier l'utilisateur concerné.

L'utilisateur s'interdit d'employer et de transmettre tout terme ou données susceptibles d'être constitutifs de crimes ou délits selon la législation française en vigueur, et notamment, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, l'atteinte à l'autorité de la justice et aux bonnes mœurs, la diffamation ou l'injure, l'atteinte à la vie privée.

Pour des raisons techniques, un contenu binaire transmis au Service ne peut pas dépasser la taille de 20 méga-octets. Les formats acceptés pour les pièces constitutives et documents d'une demande sont les suivants: PDF, JPEG, PNG.

3.1 Création d'un compte

L'utilisateur crée un compte en se connectant au téléservice. Sur la page d'accueil, l'utilisateur peut accéder aux téléservices parmi ceux qui sont accessibles par le compte de connexion.

Pour une première connexion, la création d'un compte sur la plateforme nécessite l'utilisation d'une adresse e-mail valide et opérationnelle (identifiant) et la saisie d'un mot de passe. Le demandeur devra conserver son identifiant et son mot de passe qui lui seront utiles pour tout accès à son compte personnel et aux services qui y sont liés. Il s'engage à en préserver la confidentialité.

3.2 Gestion des consentements

Dans la rubrique « Mes paramètres », l'utilisateur peut, à tout moment, accorder ou retirer son consentement à l'envoi de communications adressées par la Ville de Vincennes à l'adresse mail de contact renseignée par l'utilisateur. Il peut s'agir d'une communication régulière (lettre d'information) ou de communications ponctuelles d'ordre général.

3.3 Suivi des demandes

L'utilisateur dispose, dans la rubrique « Mes Demandes », d'un tableau de bord de suivi de ses demandes réalisées avec la Ville de Vincennes sur des téléservices reliés à « Mon Compte ».

Article 4 - Gestion des données personnelles - RGPD

Dans la rubrique « Mon Profil », l'utilisateur peut enregistrer ses données personnelles. Cet enregistrement est réalisé à l'initiative de l'utilisateur.

Les données à caractère personnel nécessaires à la création du compte et à la gestion dématérialisée des demandes feront l'objet d'un traitement informatique placé sous la responsabilité de la Ville de Vincennes sur le fondement de l'article 6-1c du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD). Les renseignements ainsi collectés sont destinés à l'instruction du dossier d'urbanisme et pourront être communiqués à toute personne qui en fait la demande, sous réserve d'une occultation préalable de certaines données à caractère personnel, en application de l'article L.313-1-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration. Ils seront conservés pendant la durée de validité de l'autorisation octroyée.

Les données personnelles enregistrées alimenteront, avec son consentement, les formulaires utilisés par l'utilisateur sur des téléservices reliés à « Mon Compte ». Ce dispositif a pour finalité d'éviter à l'utilisateur de fournir plusieurs fois à la Ville les données personnelles déjà communiquées lors d'une précédente procédure.

L'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès aux données enregistrées sur son compte. Il peut en demander la suppression, en appelant le 01.43.98.66.69 ou 67.79, par lettre recommandée, ou par courriel. De son côté, en cas de manquement du demandeur aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, la Ville de Vincennes se réserve le droit de procéder à la suppression du compte concerné, unilatéralement et sans indemnité, après mise en demeure adressée au demandeur par courrier électronique et restée sans réponse quarante-huit (48) heures après envoi.

Article 5 - Responsabilités et garanties

5.1 - L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation de son compte. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir de ce dernier est réputée l'avoir été par l'utilisateur et sous son entière responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, le demandeur s'engage à en avertir sans délai la Ville de Vincennes : 01.43.98.66.69 ou 67.79.

La Ville de Vincennes ne peut être tenue responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du téléservice pour quelque raison que ce soit ou de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait de la connexion.

5.2 - L'utilisation du téléservice implique l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion et, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Ville de Vincennes ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Ville de Vincennes ne garantit pas que le téléservice fonctionne sans interruption. La responsabilité de la Ville de Vincennes ne saurait être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le téléservice, à l'écourter ou en modifier les conditions d'utilisation. La Ville de Vincennes décline toute responsabilité pour le cas où le téléservice serait indisponible, ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable, ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La Ville de Vincennes ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

Article 6 - Archivage et preuve

La Ville de Vincennes est seule responsable de l'archivage des données transitant sur le téléservice. Seuls les éléments ayant fait l'objet d'un tel archivage peuvent être utilisés en qualité de preuve dans la résolution d'un éventuel différend entre le demandeur et le service gestionnaire. En particulier, les différentes versions des Conditions Générales d'Utilisation sont archivées électroniquement par les services de la Ville de Vincennes, afin de leur conférer une valeur légale.

Article 7 - Réclamations

Les réclamations éventuelles peuvent être formulées par voie postale : Service urbanisme - Centre administratif - 5 rue Eugène Renaud 94300 Vincennes

Article 8 - Propriété intellectuelle

Les images, textes, logiciels et autres contenus et composants du téléservice sont la propriété de la Ville de Vincennes ou de ses partenaires et sont susceptibles d'être protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute représentation, reproduction, adaptation, traduction, rediffusion, totale ou partielle du téléservice et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation préalable et expresse de la Ville de Vincennes, est interdite et susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L.335-2 et suivants et L.716-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. L'accès au téléservice ne confère ainsi à l'utilisateur aucun droit de propriété intellectuelle relatif au téléservice ou à son contenu. L'insertion de tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdite, sans un accord écrit express et préalable de la Ville de Vincennes.

Article 9 - Sanctions

Le service gestionnaire se réserve le droit de prendre toute mesure leur semblant adéquate à l'encontre de tout usager contrevenant, selon lui, aux dispositions de la législation en vigueur ou des présentes CGU. Ces mesures peuvent comprendre, notamment, un ou plusieurs avertissements adressés à l'utilisateur en cause, son exclusion du téléservice, ou des actions en justice.